

Le 8 février 1817, par devant Duvernay, notaire à Nicolet, Joseph Proux cède à Louis Proux les droits qu'il a dans la seigneurie de Saint-François, provenant en partie de la succession de D^{lle} Geneviève Crevier Deschenaux, et par des acquisitions. Quatre jours plus tard, par devant A. Robin, notaire à la baie Saint-Antoine, Angélique Cartier, fille de Michel Cartier (qui lui avait laissé sa part dans la seigneurie de Saint-François) veuve de Joseph Lemaitre, vend à Louis Proux ses droits dans la seigneurie de Saint-François, ainsi que les droits des personnes suivantes qu'elle représente en cette occasion, savoir : " Régis Pénissier dit Lafeuillade et Angélique Lemaitre son épouse ; Joseph et Michel Lemaitre ; Xavier Crevier, veuf de Marie-Anne Lemaitre faisant pour ses enfants mineurs ; Joseph Précourt et Madeleine Lemaitre son épouse ; Charles Crevier de Saint-François, fils, et Angélique Lemaitre son épouse ; et enfin Marguerite Lemaitre fille majeure." Les Lemaitres étaient héritiers de feu Joseph Lemaitre leur père.

Le même jour 12 février, Joseph Mercure vend à Louis Proux ce qu'il possède dans la seigneurie de Saint-François, pour l'avoir acquis des héritiers Chateauvieux.

Louis Proux se trouvait possesseur de toute la seigneurie, moins un douzième, lorsqu'il rendit foi et hommage le 7 mars 1817. En cette circonstance il signa " Louis Proux."

L'année 1816 est remarquable à Saint-François par l'incendie de l'église des Sauvages, laquelle ne fut reconstruite que douze ans plus tard, grâce à la générosité de la famille Gill.

Durant les sessions de 1818 et 1819, on avait agité le projet de créer dans les cantons de l'Est, un district judiciaire, mais la loi ne fut votée qu'en 1823.

Le 7 janvier 1828, par un acte de François Louis Dumoulin, notaire, Louis Proux, de Nicolet, étant propriétaire de la seigneurie de la Lussaudière, en vertu d'une acquisition de madame Debartzch, a donné l'usufruit de la seigneurie de son gendre et à sa fille : François Legendre, juge de paix, de Gentilly et Marie-Anne Proulx ; la nue propriété passera aux enfants de ceux-ci.

C'est vers 1830 que le schisme de Masta eut lieu. Chacun peut consulter sur ce sujet le livre de M. Maurault, page 617.

Dans son *Dictionnaire Topographique*, publié en 1832, l'arpenteur général Bouchette décrit très au long la rivière et la seigneurie de Saint-François. Il dit que toutes les terres de la paroisse sont concédées, et que la population y est de deux milles neuf cent vingt âmes. Il y a une église catholique, un curé, un notaire, deux magasins, une auberge, deux moulins à scie, un moulin à farine, et quatorze hommes de métier. On y avait récolté, l'année 1829, 18,300 minots de blé,